



Conseil d'établissement
Procès-verbal
Réunion du 13 avril - 17 h
Rencontre virtuelle

Étaient présents et présentes :

Eric Bernatchez – représentant d'entreprise
Amal Lakhssassi – organisme socio-communautaire
Odette Laurin – personnel de soutien
Cynthia Lessard – CISSSO
Catherine Louis-Seize – enseignante
Mathieu Papin - enseignant
Magguy Plantier – personnel professionnel
Sylvain Rivest – directeur
John Chris Vanier – élève en mécanique automobile
Mario Viens – organisme socio-communautaire

Absente :

Lyne Laurier – parent d'élève

M. Viens souhaite la bienvenue aux membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Viens fait la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils désirent y apporter des modifications.

résolution
21-22-016

Mme Lessard propose d'adopter l'ordre du jour et elle est appuyée par M. Papin.

Adoptée à l'unanimité

2. Vérification du quorum

M. Viens procède à la vérification du quorum et à l'ouverture de la séance, il est 17 h 03.

3. Adoption du procès-verbal du 16 février 2021

M. Viens demande si tous ont eu le temps de faire la lecture des documents et s'il y a des modifications. Mme Lessard apporte une correction au point 6.4

résolution
21-22-017

Mme Louis-Seize propose d'adopter le procès-verbal et elle est appuyée par Mme Lakhssassi.

Adoptée à l'unanimité

4. Suivi du procès-verbal

M. Rivest mentionne que le projet de stage en milieu autochtone débute demain avec le départ de Mme Bédard pour Val d'Or. Il ajoute qu'ils sont à mettre sur pied la présentation d'une conférencière pour la prochaine journée pédagogique.

5. Mot des élèves

M. Vanier énumère les activités qui ont eu lieu à l'immeuble Asticou :

1. Tournoi hockey-balle en cours (le trophée remis aux gagnants a été créé par le département de Soudage-montage).
2. Animation jeu société pendant les heures de dîner.
3. Un atelier sur la toxicomanie sera présenté par le Cipto le 21 avril prochain.
4. Un groupe de course à pied débutera très bientôt.
5. Le projet Gym Focus extérieur sera bientôt complété (partenariat avec Sports Outaouais)
6. À venir : un groupe de discussions, information et réseautage pour faciliter l'intégration des nouveaux immigrants

M. Viens souligne le travail du comité des élèves de cette année, ils sont très engagés.

M. Rivest mentionne également l'activité de tire d'érable qui s'est déroulé le 6 avril dans les immeubles Asticou et Vision-Avenir. Il ajoute qu'une activité de yoga se déroule à l'immeuble Vision-Avenir.

M. Rivest apporte des explications supplémentaires sur le Gym Focus.

M.V.

6. Mot du directeur

6.1 Covid-19 (allègements)

M. Rivest mentionne que les allègements prévus ont été repoussés à une date ultérieure. La 6^e vague est très virulente pour les élèves et le personnel. Le personnel administratif travaille d'arrache-pied pour combler la suppléance.

M. Rivest mentionne la problématique des élèves qui reviennent après 5 ou 10 jours d'absence (10 jours pour les non adéquatement vaccinés). Plusieurs élèves ont dû reporter leur formation (réadmission).

M. Rivest mentionne que des trousse de tests rapides ont été distribuées aux élèves. Des trousse sont également disponibles à l'administration pour le personnel.

Mme Louis-Seize demande si l'INSPQ a allégé les règles sanitaires pour les laboratoires. M. Rivest mentionne que le masque, le lavage de mains et la distanciation demeure. Il va vérifier pour le port de la visière et des lunettes.

6.2 Inscriptions 22-23

M. Rivest présente le tableau des inscriptions 22-23 pour les immeubles Asticou et Vision-Avenir.

M. Rivest mentionne que, depuis quelques années, le taux d'inscription est plus faible pour les programmes de Briquetage, Carrelage, Carrosserie, Télécommunication et Usinage. Certains partenaires locaux ont initié des activités de promotion de ces programmes. Entre autres pour Télécommunication, une rencontre de partenaires aura lieu le 18 mai.

Emploi-Québec pourrait hausser le financement des élèves (par exemple pour garderie).

En ce qui concerne les programmes de l'immeuble Vision-Avenir, les inscriptions sont supérieures à l'an passé à pareille date, dont Assistance dentaire et Sasi.

M. Papin demande si le programme de Secrétariat est en enseignement individuel. M. Rivest mentionne que les programmes de Secrétariat, Comptabilité et Usinage sont en enseignement individualisé.

6.3 PPP (21 au 24 mars et 4 au 8 avril)

M. Rivest informe les membres que nous avons accueilli des élèves du secondaire pour une exploration de nos programmes. (21 au 24 mars : 2 écoles du CSSCV et du 4 au 8 avril : 5 écoles du CSSPO et CSS des Draveurs).

6.4 Ressources humaines

M. Rivest mentionne que, comme les inscriptions sont en hausse pour SASI et APED, par conséquent il est en période intensive de recrutement d'enseignants pour l'année scolaire 2022-2023. Il ajoute que le ratio enseignant/élève est de 1/6 pour les stages en Santé ce qui explique le manque de personnel.

M. Rivest mentionne également son inquiétude quant au recrutement. Par exemple en Télécommunication, le noyau d'enseignants permanents n'existe plus (départs, retraite). Présentement tous les enseignants sont à taux horaire. Notre agente de développement est à développer des stratégies de recrutement (par exemple : Programme Prof d'un jour; pour avoir une meilleure idée en quoi consiste l'enseignement en FP).

Mme Lessard demande quel est le nombre d'enseignants requis dans les programmes en Santé.


M. Rivest dit que la problématique se situe au niveau des stages. Le besoin est de 5 à 6 enseignants en classe et 12 enseignants requis pour les stages.

Mme Lessard va informer ses directions et voir la possibilité de libérer des employés à cet effet.

M. Rivest mentionne qu'une fois que les prochains stages seront planifiés à l'horaire (vers le mois de juin), il sera en mesure de faire un suivi de la situation avec Mme Lessard.

M. Viens mentionne qu'il trouve déplorable que le Ministère déploie tant d'efforts pour former du personnel soignant mais pas autant de ressources pour trouver des enseignants à cet effet.

M. Rivest informe les membres que le salaire d'un enseignant est inférieur à un chargé de projet par exemple. Par conséquent, nous devons privilégier les avantages sociaux et les conditions de vie avantageuses pour attirer des candidats.



Mme Louis-Seize demande si le besoin en personnel touche Maniwaki et Papineauville. M. Rivest mentionne que la cohorte de Papineauville est mise sur la glace pour le moment.

M. Viens demande des éclaircissements concernant les ratios enseignant/élèves qui diffèrent pour certains programmes.

7. Dossiers pour approbation

7.1 Code de vie

M. Rivest informe les membres que le Conseil d'établissement doit approuver les règles de vie du Centre tous les ans. Suite à la fusion des 2 centres, les 2 documents de règlements ont également été fusionnés. Le conseil des enseignants a été consulté à cet effet. Nous avons éliminé les doublons et ajouté les particularités de chaque programme.

Ce document sera bonifié tous les ans.

Mme Lessard demande des précisions sur le 30 % d'absence en Santé par rapport à 20 % pour Secrétariat. M. Rivest explique les règles du Ministère pour les reprises d'examen.

résolution
21-22-018

M. Viens propose l'adoption du code de vie et il est appuyé par Mme Lessard.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Frais exigés aux élèves

M. Rivest présente les maquettes (frais que les élèves doivent payer pour fréquenter). A noter que les frais d'admission de 50 \$ ont été abolis.

M. Rivest présente les particularités de chaque programme.

Mme Lakhssassi demande quels sont les frais pour les étudiants internationaux. M. Rivest mentionne que les frais peuvent varier selon le pays d'origine. Il ajoute que les frais sont également plus élevés pour les élèves provenant de l'Ontario. La politique de gratuité scolaire du Ministère ne touche que les élèves Québécois.

M. Rivest tient à préciser que le CFPPO est le seul centre en Outaouais qui réserve des places pour les élèves internationaux. La pandémie a fait mal au programme de Télécommunication, car la majorité des élèves provenait de l'international.

Mais ça revient tranquillement. À noter qu'aucune place n'est réservée en Électricité, car trop de québécois veulent suivre cette formation (longue liste d'attente).

résolution
21-22-019

M. Viens propose l'adoption des frais aux élèves et il est appuyé par Mme Lakhssassi.

Adoptée à l'unanimité

8. Dossiers pour information

Aucun

9. Correspondance

9.1 Budget du Conseil d'établissement

M. Rivest que le document a été produit par le CSSPO afin d'expliquer le budget du CE (goûter, formation du président, gardiennage). Le Centre ne peut pas utiliser le budget pour autre chose.

9.2 Réflexion sur les projets particuliers CSSPO

M. Rivest mentionne que la documentation ne s'adresse pas nécessairement à la FP, mais il explique le virage du CSSPO concernant les projets particuliers. Annuellement, le CSSPO perd 40 % de sa clientèle en faveur des institutions privées. Le CSSPO tente d'être plus attractif en offrant des voies spécialisées.

Mme Plantier mentionne qu'un sondage (de 96 questions) pan québécois a été mené dans les écoles pour établir le profil en FP. Elle ajoute que 39 groupes de l'immeuble Asticou ont participé à ce sondage. 8 élèves seulement ont refusé.

M. Rivest mentionne qu'une fois les Projets éducatifs des 2 centres seront fusionnés, les résultats du sondage pourront nous aider à établir les objectifs du prochain projet éducatif.

M. Rivest aimerait avoir les commentaires des membres sur les projets du CSSPO. Comme parent, comment voyez-vous les projets dans les écoles primaires et secondaires (voie artistique, voie scientifique, voie sportive, école internationale).

M. Vanier approuve entièrement le projet du CSSPO.

M. Viens mentionne que c'est un atout pour les écoles d'offrir ce genre de programmes.

Mme Lessard mentionne qu'au premier abord, elle était inquiète lorsqu'elle a lu le document. En effet, elle s'inquiète des effets anxiogènes sur les élèves et les parents à faible revenu. Somme toute, elle trouve que c'est une bonne idée de maintien à l'école, mais il faudrait explorer des solutions.

M. Papin mentionne qu'il est important que le choix de projet particulier demeure le choix de l'enfant et non pour combler les attentes du parent.

M. Viens approuve totalement cette affirmation.

M. Rivest mentionne qu'il a 5 enfants à la maison. Chacun a ses particularités. Ils doivent donc être libres de choisir ce qui les attirent pour les retenir à l'école.

M. Viens mentionne que le parent doit travailler en complémentarité avec son enfant afin de l'aider à prendre sa décision.

10. Varia

Aucun.

11. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 15 juin 2022. Il est encore trop tôt pour annoncer si la rencontre se tiendra en virtuel ou en présentiel. Les membres auront à discuter, entre autres, du budget et des ressources humaines.

12. Levée de l'assemblée

Mme Plantier propose la levée de l'assemblée et elle est appuyée par M. Papin. Il est 18 h 20.

Adoptée à l'unanimité

résolution
21-22-020



Sylvain Rivest
Directeur



Mario Viens
Président